

**Commission de Suivi et de Concertation sur le Pétrole en Guyane
Compte rendu de la 4ème réunion du groupe de travail « Pêche »
2 mai 2013**

Etaient présents :

- M. Jocelyn MEDAILLE, président du CRPM,
- M. Frédéric LETARD, vice-président du CRPM
- M. Christian MADERE, membre du CRPM
- M. Jean-Yves TARCY, chargé de mission au CRPM
- Mme Carole OSTORERO, vice présidente du conseil régional de la Guyane
- Mme Betty BERTOME, Responsable SFOS, région Guyane
- M. Fabian BLANCHARD, délégué régional d'IFREMER
- M. Alain DEPORT, SHELL France
- M. Bruno THOME, directeur délégué de SHELL France en Guyane
- M. Gilles AMIARD, SHELL France
- Mme Anne DUTHILLEUL, mission État d'accompagnement du pétrole en Guyane
- Mme CHAIX Juliette, commissariat au développement productif de la Guyane
- M. Christian CLAUDON, Commissaire au développement productif de la Guyane(CDP)
- M. Pascal HUC, directeur-adjoint de la mer, directeur par interim

Les travaux ont commencé à 14H30

Après quelques mots d'accueil, le directeur de la mer par interim propose l'adoption du projet de compte-rendu du GT du 6 mars 2013. La rédaction proposée n'a été l'objet d'aucune remarque ou correction et le compte rendu est adopté.

Selon l'ordre du jour proposé, SHELL, en la personne de M. Thomé procède alors à un point de situation de l'exploration pétrolière en cours.

Le forage GMS3 a été terminé le 29 avril et le STENA ICEMAX a gagné sa nouvelle position, GMS4, sur laquelle il se trouve depuis le 1mai. Ce point est plus proche de la frontière brésilienne et plus éloigné de la côte que le précédent, par des fonds de 2200m. Selon les procédures en place, des balises de positionnement ont été mouillées en vue de procéder à des tests. Le forage proprement dit devrait commencer dans la nuit du 2 au 3 mai par la pose d'une base solide de tuyaux acier de fort diamètre en vue de la prochaine mise en place du Bouchon Obturateur de Puits (BOP) indispensable avant de procéder au forage proprement dit. Cette mise en place devrait intervenir vers le 9mai. La profondeur de forage prévue est de 6 200m y compris la colonne d'eau et la campagne devrait durer 4 mois. Les procédures de forage et l'architecture du puits sont les mêmes que pour les forages précédents.

Parallèlement Shell fait procéder à une campagne de prélèvements sur les fonds et dans la colonne d'eau par un navire océanographique. Ce navire a embarqué des observateurs de cétacés et procède à ces analyses actuellement. Ces analyses seront reprises en fin d'année. Les observations de mammifères marins sont moins nombreuses que précédemment et confirment la saisonnalité de la présence de ces animaux.

Selon l'ordre du jour prévu il est ensuite procédé à l'examen du projet d'acquisition de moteurs hors bord.

Le président Médaille rappelle le contenu de l'article 2 du protocole et ce qui avait

Direction de la mer

été convenu dans les annexes 1 et 1 bis de ce dernier: 910 000 € du fonds SHELL vont soutenir des investissements nécessaires au redémarrage sous la forme de remplacement de moteurs et de réparation de glacières. Toutefois, en l'absence de chantiers de réparation des plastiques et résines, vu l'impossibilité de présenter des factures pour ces réparations et considérant que selon le recensement effectué par le CRPM l'enveloppe ne sera de toutes façons pas suffisante pour donner droit à toutes les demandes de moteurs des pêcheurs, le CRPM a retiré ces réparations de ces financements et s'est concentré sur les moteurs. Le CRPM a recensé les besoins en moteurs de la flottille et fait établir des devis dans le cadre d'une opération qui sera soumise au GT "pêche" pour avis avant la transmission au comité de gestion. Toutefois, considérant la structure particulière du CRPM, son obligation de se soumettre au code des marchés publics et l'impossibilité de procéder par appel d'offres en raison des préférences de chaque pêcheur et des installations pré-existantes le CRPM propose de réaliser l'inventaire des demandes par marque et par puissance, de se rapprocher des fournisseurs en vue de négocier les prix d'achats, puis que chaque pêcheur aille commander directement au fournisseur. Il convient toutefois que ce schéma soit adopté par le GT pêche afin de pouvoir être mis en œuvre.

La Région ne présente pas d'objection, les représentants de Shell font valoir qu'ils doivent faire valider ce processus ainsi que l'abandon du financement de la réparation des glacières par leurs autorités centrales.

Après l'exposé du dispositif, le président Médaille précise que selon le recensement actuel des besoins et les prix indiqués par les fournisseurs le budget s'établit à 1,2 M€ et qu'il faut donc établir une règle transparente et équitable de répartition des moteurs et reprendre contact avec les vendeurs afin d'obtenir de meilleurs prix.

Il faut également que les armateurs engagent les démarches en vue de la régularisation de leur situation fiscale et sociale. M. Amiard rappelle que cette régularisation est un préalable indispensable et incontournable à toute demande de fonds Shell. Il souligne également que le processus de remise des moteurs aux pêcheurs devra faire l'objet d'une formalisation permettant le contrôle, avec, entre autres, transmission de la facture au comité de gestion. Le Pdt Médaille rappelle que les moteurs devront être facturés à chaque pêcheur en vue de s'assurer de l'exonération de l'octroi de mer. M. Letard rappelle que nombre de navires ont été sous motorisés à la construction et que la puissance autorisée par navire devrait se faire sur la base constatée des types de constructions et non de la puissance installée. M. Huc rappelle le courrier du CSN Antilles Guyane sur les augmentations de puissance et que pour être en règle les navires doivent disposer d'un permis de navigation et d'un PME les autorisant à pratiquer la pêche professionnelle. M. Létard rappelle que la profession reste dans l'attente d'un état zéro des puissances installées et admissibles pour chaque navire.

Ce point étant traité, le point suivant « échantillonnage visant l'acoupa rouge » est examiné. Il est rappelé qu'une réunion s'est tenue quelques jours plus tôt dans les locaux de Shell, réunion au cours de laquelle M. Touloumont a exposé sa démarche et le CRPM ses avancées. Un navire caseyeur martiniquais de 21 m a été localisé, disponible pour l'affrètement et dont l'armateur fournira une partie de l'équipage. M. Karam, se propose comme capitaine, les modalités techniques à mettre réellement en œuvre pour cette campagne ne sont toutefois pas définies et sa durée est encore discutée. M. Thomé rappelle qu'il n'affrètera pas le navire tant que celui-ci ne sera pas correctement équipé de vire filets adaptés, que les techniques de pêche ne seront pas définies et que les mesures relatives à l'équipage et à la sécurité ne seront pas déterminées. Le Pdt Médaille rappelle que le CRPM est parfaitement conscient de ces difficultés et d'accord pour que du personnel compétent connaissant ces techniques soit recruté. M. Thomé ayant qualifié cette pêche d'expérimentale, le Pdt Médaille rappelle que cette pêche a été largement

Direction de la mer

pratiquée dans les années 80 et qu'il s'agit de recenser les populations d'acoupa par une campagne expérimentale. M. Madère précise qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation de la part de Shelle , et que même si le CRPM ne s'opposera pas à un report tant que les techniques et moyens ne sont pas définis, cette campagne doit être menée. Les efforts à titre personnel des membres du CRPM ont permis de trouver un navire dans la région , mais il appartient maintenant à Shell de trouver les professionnels connaissant ces techniques de pêche, y compris en métropole, le navire étant techniquement en mesure d'être équipé d'un vire filet et M. Touloumont s'occupant activement de ces questions en vue de la préparation et la réalisation de cette opération. Toutefois, même à titre expérimental, le CRPM ne veut pas que des nasses soient mises en œuvre en Guyane. M. Blanchard rappelle que parmi les points restent à définir un certain nombre concernant les filets, méthodes de pêche, zone, profondeur. La campagne restera valable même si elle est menée en deux étapes, permettant par exemple de valider la méthode et la durée de calage. L'Ifremer continue à chercher des archives sur ces pêches à l'acoupa menées dans les années 80. En réponse à une question de Mme Duthilleul sur les équipages, leur formation et leur technicité, M. Médaille répond que le plus important sont le capitaine et le second qui doivent savoir mettre en œuvre les techniques recherchées et être capables de mener l'équipage. M. Thomé conclut sur le fait que les réponses à certaines questions étant maintenant connues , on reste dans l'attente des autres points sur lesquels M. Touloumont doit communiquer les éléments.

Ce point étant vu, le point suivant « projets » est abordé. Le Président Médaille explique qu'aucun dossier n'a été transmis à ce jour car le préalable indispensable en est l'approbation par le conseil du CRPM qui se tiendra le 14 mai. Toutefois, concernant le projet de machine à glace, l'achat de matériel électrique en dehors de l'UE est courant en Guyane, la maintenance ne pose pas de problème et la question de la garantie sera à voir avec le fabricant. Concernant la coopérative, le dossier sera transmis dès validation par le conseil. L'assemblée valide le fait que le circuit documentaire passera d'abord par la DM pour instruction puis par Shell pour vérification avant signature de la commande par le CRPM .

Concernant la mutualisation de l'approvisionnement en gas oil, M. Claudon a provoqué une réunion à laquelle seule la SARA a participé, les distributeurs n'ayant pas donné suite. La proposition de la SARA est que la coopérative d'avitaillement se fasse agréer comme distributeur afin d'éviter d'avoir à payer la marge distributeur. Trois pistes sont toutefois à étudier :

- un effort particulier de la SARA reste envisageable
- un effort des distributeurs selon les quantités
- la création de la coopérative et son agrément comme distributeur.

Toutefois la discussion reste ouverte avec les distributeurs, l'agrément de la coopérative comme distributeur pouvant constituer un atout important. La question du soutage direct des chalutiers à Ddc va être précisée et M. Claudon va réactiver les contacts avec les distributeurs en vue d'une nouvelle réunion.

Mme Duthilleul demande que soit inscrit au prochain ordre du jour l'étude économique de la filière, ainsi que cela a été évoqué en GT Recherche.

Un autre point serait l'intérêt que pourrait présenter une filière de recyclage des navires saisis. LE CRPM fera connaître son intérêt sur ce sujet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.